

2° D'une Maison sise à Paris, passage du Calre, 52, 53, 54, 55, 31 et 32.

les enchères seront reçues, savoir : Pour le premier lot, de 80,000 fr.

CHAMBRE ET ETUDES DE NOTAIRES. GRAND HOTEL A PARIS Adjudication définitive sur licitation entre majeurs, en la chambre des notaires de Paris, par M^e ANGOT, notaire, le mardi 24 mars 1846, à midi.

D'un grand Hôtel, sis à Paris, rue Vieille-du-Temple, 122, et rue Servais, composé de plusieurs corps de bâtiments, deux cours, écuries, remises et vaste jardin.

JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DU ROYAUME

(NOUVELLE ÉDITION.) ou RÉPERTOIRE MÉTHODIQUE ET ALPHABÉTIQUE DE LA LÉGISLATION, DE DOCTRINE ET DE JURISPRUDENCE, En matière de Droit civil, commercial, criminel et administratif, droit des gens et de droit public; NOUVELLE ÉDITION entièrement refondue et considérablement augmentée, précédée d'une HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS.

Par M. D. DALLOZ, aîné, député du Jura, avocat à la Cour royale de Paris, ancien président de l'Ordre des Avocats aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation, officier de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs Sociétés savantes; avec la collaboration de M. ARMAND DALLOZ, son frère, avocat à la Cour royale de Paris, auteur du Dictionnaire général et raisonnable, et avec celle de plusieurs jurisconsultes.

10,000 ABONNÉS A LA PREMIÈRE LIVRAISON! LE JOURNAL DES FAMILLES, MONITEUR D'ÉDUCATION. A 4 FRANCS PAR AN POUR PARIS ET 5 FRANCS POUR LES DÉPARTEMENTS. Paraissant le 25 de chaque mois en 16 pages in-folio, avec Gravures et Illustrations. VIENT D'EXPÉDIER SA PREMIÈRE LIVRAISON A DIX MILLE SOUSCRIPTEURS.

HUIT articles de littérature, sciences, arts, biographie; SIX nouvelles ou récits, romans; VINGT-HUIT très belles gravures, dont DIX formats grand in-octavo Jésus, papier beau vélin, impressions de luxe. — VOICI LE RÉSUMÉ DE NOTRE EXAMEN : SOMMAIRE DES ARTICLES DU 1er NUMÉRO: La Famille Merval (introduction). — Le Ver Luisant (nouvelle). — Botanique (première promenade). — Erable. — Le Cèdre. — Le Blé. — Le Pissenlit. — La Capucine. — Le Noyer. — Le Fenouil. — Le Haricot. — Le Noyau. — Les Enfants terribles. — Le Sucre. — Le Champ de Bluets (nouvelle). — Enlance de J.-J. Rousseau (histoire). — Une Histoire irlandaise. — La Mort du roi Arthur (ballade). — Le Boa. — Le Cousin (histoire naturelle). — Cours de Littérature française. — Plan du Journal. SOMMAIRE DES GRAVURES: Le Pavillon de la Roserie. — L'Erable, sa Graine. — Graine de Cèdre. — Tige de Blé. — Grain de Blé. — Pissenlit, Graine de Pissenlit. — Capucine, sa Graine. — Noyer, noix. — Fenouil, ses deux Graines agrégées, Graine isolée. — Haricot ouvert. — Noyau. — M. Bahu qui a inventé la poudre. — Le Crevedu matin. — Donne-moi le Bonbon et Va-t'en. — Maison de M. Lambrier. — La Correction. — Le Rôt. — Le Vol de Pommes. — Voyageur. — Le Diner. — La Fontaine de Héron. — Un Aqueduc. — Le Songe du Roi. — Le Chevalier et le Serpent. — Le Champ de Bataille. — Mort du sir Modred. — L'Épée du Duc. — La mort du Roi. — Le Prodige. — La Nécolte du Gui. — Le Couronnement de Charlemagne. — La Tour de Nesle. — Portrait de la Fontaine. — Une Scène de l'Opéra. — Un Boa. — Un Bas-relief.

ASSURANCE MILITAIRE GUILLOT, 247, rue Saint-Honoré, en face le Palais-Royal, assure avant le tirage les jeunes gens de la classe 1845 à des conditions très modérées. Il offre un dépôt de fonds égal à l'assurance, comme garantie de ses engagements, et fait remplacer de suite ses assurés atteints par le sort, sans aucun dérangement ni déplacement.

COMPTOIR D'AVANCES Sur consignation de Marchandises de toute espèce. Société constituée par acte passé chez M^e LEFÈBRE DE ST-MEUR, notaire. CAPITAL : Un million de francs devant être représenté par une valeur double et divisé en deux mille actions de 500 fr. chaque, payable par cinquième de mois en mois. Gérant sans rétribution et obligé à un versement de 100,000 francs. Les souscriptions seront reçues jusqu'au 15 février. — Les avances sont faites dès aujourd'hui, aux Consignés, depuis 9 heures jusqu'à 5. (Toutes lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.)

AVIS. Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, MM. les actionnaires du théâtre de Batignolles-Monceaux sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 15 mars prochain, à une heure et dix minutes au foyer du théâtre, et à pourvoir de leur entrée sur des questions de la plus haute gravité intéressant la société. VERDIER, gérant.

CODE DES CHEMINS DE FER Traité de la police de la voirie, des locomotives, des expropriations et formules de tous les actes d'après la loi du 15 juillet 1845. — 2 volumes in-octavo, prix 7 fr. 50 francs pour Paris, chez M. GAND, docteur en droit. — Paris, chez l'auteur, 171, rue Montmartre, et chez les libraires.

Camille DANIN et C^e, négociants, rue Neuve-Saint-Eustache, 36, Paris. Suivant acte reçu par M^e Tresse et son collègue, notaires à Paris, le 4 février 1846, enregistré: M. Claude PETIT et M. Jean-Léon NOËL, associés, fabriciens de cartes à jouer, demeurant ensemble à Paris, rue Neuve-Saint-Merry, 41: Ont déclaré dissoudre d'un commun accord à compter du 1er février 1846 la société formée entre eux suivant acte devant M^e Tresse et un de ses collègues, le 11 octobre 1845. Laquelle société avait pour objet la fabrication et la vente des cartes à jouer françaises et étrangères, et avait été contractée pour cinq ans à compter du 1er octobre 1845, sous la raison PETIT et NOËL. Pour extrait, signés: Tresse. (5567)

Chaque des associés a le droit de gérer et administrer séparément; tous deux ont la signature sociale. Le fonds social est fixé à 55,000 fr., à fournir par moitié par chacun des associés. Cette société est contractée pour dix années, qui ont commencé à courir le 1er janvier 1846, et finiront le 1er janvier 1856, sauf les cas de dissolution ci-après. M. Benier père aura la faculté de demander que la société soit dissoute à l'expiration de la cinquième ou sixième année, mais à la charge par lui de prévenir son co-associé au moins quatre mois à l'avance. En cas de décès de M. Benier père, avant l'expiration de la sixième année, la société ne sera pas dissoute, elle continuera entre M. Benier fils et les héritiers représentés de son père jusqu'à l'expiration de ladite sixième année; mais pendant ce temps M. Benier fils aura seul le droit de gérer et administrer, la société sera dissoute à l'expiration de ladite sixième année; la société sera dissoute.

AVIS. Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, MM. les actionnaires du théâtre de Batignolles-Monceaux sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 15 mars prochain, à une heure et dix minutes au foyer du théâtre, et à pourvoir de leur entrée sur des questions de la plus haute gravité intéressant la société. VERDIER, gérant.

Sociétés commerciales.

Par acte sous seings privés en date à Paris, du 2 février courant, enregistré: Les sieurs Antoine-Aubin THOMAS et Pierre-Antoine BRUNIER, tous deux restaurateurs, rue des Moulins, 13, à Montmartre. Ont déclaré dissoudre à partir du 1er octobre dernier la société en nom collectif qu'ils avaient formée par acte du 27 mars dernier, enregistré. M. Thomas en a été nommé liquidateur. (5164)

NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur DEPLANQUE, md de vins et carrier à Montrouge, le 17 février à 3 heures N° 586 du gr. Du sieur GAILLOT, épicière, rue Saint-Honore, 150, le 17 février à 3 heures (N° 582) du gr. Du sieur LÉONARD, négociant en cuirs, rue de la Grande-Truanderie, 48, le 16 février à 2 heures (N° 583) du gr. Pour assister à l'assemblée dans laquelle M. le juge-commissaire doit l'insérer, tant sur la composition de l'état des créanciers présentés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

AVIS. Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, MM. les actionnaires du théâtre de Batignolles-Monceaux sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 15 mars prochain, à une heure et dix minutes au foyer du théâtre, et à pourvoir de leur entrée sur des questions de la plus haute gravité intéressant la société. VERDIER, gérant.

Étude de M^e CARDOT, huissier à Paris, rue de Valenciennes, 36.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

REMISES À HUITAINE.

Bourse du 10 février.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du 29 janvier 1846, enregistré à Paris, le 30 du même mois, folio 5, cases 4 et 5, par Lefebvre, qui a reçu 5 fr 50 c. pour droits. Entre M. Adolphe HONÉGER, négociant, demeurant à Paris, rue d'Enghien, 21; Et M. Jean-Godefroy OTT, négociant, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 10; A été traité ce qui suit: La société Adolphe HONÉGER et C^e étant arrivée à son terme le 31 décembre dernier, il est formé entre les susnommés une société en nom collectif ayant pour objet la commission, tant en France qu'à l'étranger, de la vente et de la distribution de produits de la création de la société HO-BONGER, REUNIER et C^e, à Rio-Janeiro, indépendante de la précédente. La durée de cette société est de sept années, qui ont commencé à courir le 1er janvier courant, pour finir le 1er janvier 1853. La raison sociale sera Ad. HONÉGER et C^e. Son siège est à Paris; il est provisoirement établi rue d'Enghien, 22. Chacun des associés gèrera, administrera, et aura la signature sociale, et il ne pourra faire usage de ce nom que pour les affaires de la société, à peine de nullité tant vis-à-vis des tiers que de la société. (5566)

Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 27 janvier 1846, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture audit jour: Du sieur BERTIN, négociant à Saint-Denis, rue Aubert, 16, nommé M. Bellin-Lépineur juge-commissaire, et M. Colombel, rue Castellane, 12, syndic provisoire (N° 584) du gr.

Remises à huitaine. Du sieur VIEL, md de papiers, boulevard St Denis, 15, le 16 février à 9 heures (N° 581) du gr.

Bourse du 10 février. Mille Linceux, 43 ans, rue St-Lazare, M. Mille Vincent, 40 ans, rue de Tivoli, 3. — M. M. Colomb, 21 ans, rue d'Échelle, 2. — M. M. Just, 71 ans, rue de Feydeau, 26. — M. M. Gaillard, 45 ans, rue du Faubourg-Saint-Martin, 175. — M. M. Bernheim, 47 ans, rue St-Martin, 68. — M. M. Beurgeois, 45 ans, rue du Faubourg-Antoine, 6. — M. M. Menard, 50 ans, rue de Lille, 11. — M. M. Menier, 17 ans, rue de Bourgoigne, 41. — M. M. Cornet, 52 ans, rue de Sévres, 72. — M. M. Lamour, 40 ans, rue de Valenciennes, 68. — M. M. Auricoube, 48 ans, rue des Fossés-St-Marc, 25.

Table with columns: Valeur, pl. ht., pl. bas, etc. for various market items.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, le 29 janvier 1846, enregistré à Paris, le 30 du même mois, folio 5, cases 4 et 5, par Lefebvre, qui a reçu 5 fr 50 c. pour droits. Entre M. Adolphe HONÉGER, négociant, demeurant à Paris, rue d'Enghien, 21; Et M. Jean-Godefroy OTT, négociant, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 10; A été traité ce qui suit: La société Adolphe HONÉGER et C^e étant arrivée à son terme le 31 décembre dernier, il est formé entre les susnommés une société en nom collectif ayant pour objet la commission, tant en France qu'à l'étranger, de la vente et de la distribution de produits de la création de la société HO-BONGER, REUNIER et C^e, à Rio-Janeiro, indépendante de la précédente. La durée de cette société est de sept années, qui ont commencé à courir le 1er janvier courant, pour finir le 1er janvier 1853. La raison sociale sera Ad. HONÉGER et C^e. Son siège est à Paris; il est provisoirement établi rue d'Enghien, 22. Chacun des associés gèrera, administrera, et aura la signature sociale, et il ne pourra faire usage de ce nom que pour les affaires de la société, à peine de nullité tant vis-à-vis des tiers que de la société. (5566)

Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 27 janvier 1846, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture audit jour: Du sieur BERTIN, négociant à Saint-Denis, rue Aubert, 16, nommé M. Bellin-Lépineur juge-commissaire, et M. Colombel, rue Castellane, 12, syndic provisoire (N° 584) du gr.

Remises à huitaine. Du sieur VIEL, md de papiers, boulevard St Denis, 15, le 16 février à 9 heures (N° 581) du gr.

Bourse du 10 février. Mille Linceux, 43 ans, rue St-Lazare, M. Mille Vincent, 40 ans, rue de Tivoli, 3. — M. M. Colomb, 21 ans, rue d'Échelle, 2. — M. M. Just, 71 ans, rue de Feydeau, 26. — M. M. Gaillard, 45 ans, rue du Faubourg-Saint-Martin, 175. — M. M. Bernheim, 47 ans, rue St-Martin, 68. — M. M. Beurgeois, 45 ans, rue du Faubourg-Antoine, 6. — M. M. Menard, 50 ans, rue de Lille, 11. — M. M. Menier, 17 ans, rue de Bourgoigne, 41. — M. M. Cornet, 52 ans, rue de Sévres, 72. — M. M. Lamour, 40 ans, rue de Valenciennes, 68. — M. M. Auricoube, 48 ans, rue des Fossés-St-Marc, 25.

Table with columns: Valeur, pl. ht., pl. bas, etc. for various market items.